



Benoît LAURENT
Responsable Circuit Jeunes 68
06 84 51 01 24
responsable.cj68@gmail.com

À Dietwiller, le mercredi 2 mai 2018

Objet : *Convocations à la journée 7 du CJ68 à Colmar (étape de simple minibad et étape de double poussins, benjamins, minimes et cadets).*

Madame, Monsieur,

Voici les horaires de convocation des jeunes pour la 7^{ième} étape du **CIRCUIT JEUNES 2017/2018** qui aura lieu les **12/13 mai 2018** au :

**Salle Camille See
Rue Robert Schuman
68000 COLMAR**

SAMEDI 24 MARS 2018	HEURES DE CONVOCATION	FIN ESTIMEE
GARCONS MINIBAD (nés en 2010 et après)	10:00	14:30
FILLES MINIBAD (nés en 2010 et après)	10:00	14:30
GARCONS POUSSINS (nés en 2008 et 2009)	10:20	15:00
FILLES POUSSINES (nées en 2008 et 2009)	10:40	15:00
GARCONS BENJAMINS (nés en 2006 et 2007)	14:00	17:45
FILLES BENJAMINES (nées en 2006 et 2007)	14:20	18:15

DIMANCHE 25 MARS 2018	HEURES DE CONVOCATION	FIN ESTIMEE
GARCONS CADETS (nés en 2002 et 2003)	10:00	13:30
FILLES CADETTES (nées en 2002 et 2003)	10:20	13:30
GARCONS MINIMES (nés en 2004 et 2005)	12:30	16:30
FILLES MINIMES (nées en 2004 et 2005)	12:50	16:30

*Attention il ne s'agit que d'une heure de fin « estimée », seul l'échéancier le jour de la compétition pourra la confirmer.

CONVOCATIONS :

Chaque joueur(se) doit se présenter à la table de marque de la salle **au plus tard** à l'heure de convocation indiquée.

RETARDS :

Tout retard de **plus de 10 min** par rapport à l'heure de la convocation devra être signalé au Juge-Arbitre de la compétition : **Jean-François DALLE au 06.88.68.76.66**

Tout retard de plus de 15 min non-prévenu pourra entrainer le forfait du joueur sur l'étape.

FORFAITS:

1. Les responsables jeunes des clubs et/ou les parents des joueurs devront communiquer par mail ou téléphone les forfaits/absences au responsable du circuit jeune : Benoit LAURENT 06.84.51.01.24 / responsable.cj68@gmail.com le plus tôt possible et au plus tard :

Le mercredi 9 mai 2018 avant midi

Si le forfait/absence est prévenu dans ce délai, aucun justificatif ne sera demandé.

2. Passé ce délai, tout forfait, devra être prévenu auprès du Juge-Arbitre de la compétition : **Jean-François DALLE au 06.88.68.76.66**
3. Un justificatif pourra être demandé par le juge-arbitre notamment si des partenaires de double se sont déplacés pour rien.

TENUE VESTIMENTAIRE :

La tenue vestimentaire est réglementée : short ou jupette, avec polo ou T-shirt. Aucun bermuda, pantacourt ou survêtement n'est autorisé. De plus, aucun joueur avec des chaussures à semelles marquantes ne sera accepté sur le plateau sportif.